



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le lundi 6 octobre 2014 de 9 h 10 à 15 h 50 (arrêt de 10 h 20 à 10 h 40 et de 12 h à 13 h 20).

ÉLUS PRÉSENTS :

- M. Gilbert Dominique, chef
- M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
- M. Stéphane Germain, vice-chef
- M. Patrick Courtois, conseiller
- M. Jonathan Germain, conseiller
- M^{me} Julie Rousseau, conseillère
- M. Charles-Édouard Verreault, conseiller



GESTION DU PERMIS DE RÉCOLTE POUR L'APPROVISIONNEMENT D'USINE (PRAU) – 50 000 M³

Résolution n° 5879

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour objectif d'atteindre une rentabilité socio-économique dans la gestion des 50 000 m³ octroyés par le gouvernement du Québec via le Permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation de bois (PRAU);

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de clarifier et d'améliorer le partage des rôles et des responsabilités entre Développement Pekuakami Innuatsh (DPI) et la direction – Patrimoine, culture et territoire (PCT);

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de DPI et la direction par intérim de PCT partagent le constat qu'il est nécessaire et urgent d'unifier la planification et la récolte des 50 000 m³ pour assurer une meilleure et une saine gestion;

IL EST RÉSOLU de transférer le mandat de planification des 50 000 m³ au PRAU à DPI en complément du mandat de récolte obtenu le 28 octobre 2013;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Patrimoine, culture et territoire conserve son rôle de vérification du respect des engagements et des obligations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en regard des 50 000 m³ au PRAU, incluant le suivi des inventaires et la coordination de la certification SGE-ISO.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉUNION RÉGIONALE DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC

Résolution n° 5880

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) fait partie d'une institution qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration dans le domaine de l'emploi des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la CDRHPNQ tient sa prochaine réunion régionale les 21 et 22 octobre 2014 à Montréal et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit mandater un représentant administratif;

IL EST RÉSOLU de nommer la responsable du développement de la main-d'œuvre, M^{me} Linda Girard, à titre de représentante lors de la réunion de la Commission régionale.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (APNQL)

Résolution n° 5881

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) fait partie d'une institution qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration pour les Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador tient sa prochaine assemblée générale annuelle le 23 octobre 2014, à Montréal;

IL EST RÉSOLU de nommer la conseillère déléguée – Éducation et main-d'œuvre, M^{me} Julie Rousseau, à titre de représentante lors de cette assemblée générale des Chefs.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC

Résolution n° 5882

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Développement des Ressources Humaines du Québec fait partie d'une institution qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration dans le domaine de l'emploi de Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Développement des Ressources Humaines du Québec tient sa prochaine assemblée générale annuelle le 22 octobre 2014, à Montréal;

IL EST RÉSOLU de nommer la conseillère déléguée – Éducation et main-d'œuvre, M^{me} Julie Rousseau, à titre de représentante lors de cette assemblée générale annuelle.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉE LOT 24-109 DU RANG A

Résolution n° 5883

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Joseph Bernard PATRICK GILL-DUBE n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 5 juillet 2011 (résolutions n°s 5016 et 5017);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 1112-03-000111-GL), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 6060437) sur la totalité du lot 24-109 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 94258;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 10 février 2014 et que les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1314-QC-000093-GL);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un nouvel avis d'opposition sera émis par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada sur la totalité du lot 24-109 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 94258.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 24-109 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 94258.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



POSSESSION LÉGALE ET PERMANENTE DU 1223, RUE OUIATCHOUAN

Résolution n° 5884

CONSIDÉRANT QUE le 19 octobre 1989, une convention d'habitation est intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et GHISLAINE PAUL n° bande XXXX (L'OCCUPANT) relativement à l'immeuble situé au 1223, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, sur les lots 25-15 et 25-17, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4073R;

CONSIDÉRANT QUE l'article 37 de la convention d'habitation prévoit que l'occupant peut obtenir la possession légale et permanente des lieux après vingt-cinq ans sans aucune redevance si l'occupant respecte tout et chacune des conditions stipulées à la convention ainsi que toute loi ou règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 octobre 2014, l'occupant a complété sa période d'occupation de l'immeuble de vingt-cinq ans tout en respectant les conditions stipulées à la convention d'habitation ou en remédiant à tout défaut en temps utile;

CONSIDÉRANT QUE l'occupant a manifesté son intention de devenir possesseur de l'immeuble;

Il est résolu d'allouer la possession légale et permanente des lieux situés au 1223, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh et le terrain décrit ci-dessous à la Succession de GHISLAINE PAUL n° bande XXXX :

« La totalité des lots 25-15 et 25-17, du Rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 4073R ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de réserver tous les droits et bénéfices auxquels la Succession de GHISLAINE PAUL n° bande XXXX pourrait avoir droit en vertu de la procédure de transfert pour le traitement des conventions d'habitation après l'échéance de vingt-cinq ans dans le cadre du programme 56.1 approuvé le 2 juin 2008.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la responsable de l'habitation, Mme Lucie Germain, pour signer tous les documents en lien avec ce transfert.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

MAINLEVÉE LOT 7-1-2 RE DU RANG A

Résolution n° 5885

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Marie JEANNE Gisele PAUL n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 21 juillet 1992 (résolutions n°s 2083, 2084 et 2085) et du 16 septembre 2008 (résolution n° 4309);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 30685), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 216115) sur le ½ intérêt indivis du lot 7-1-2 RE du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 1182;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée.

CONSIDÉRANT QUE le prêt de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Programme de bande et Programme de rénovation) sont acquittés en totalité et que nous avons reçu quittance.

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur le ½ intérêt indivis du lot 7-1-2 RE du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan R.S.Q. 1182.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉE LOT 91 DU RANG A

Résolution n° 5886

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Marie Marthe ÉDITH LAUNIÈRE n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 28 août 2013 (résolutions n°s 5600 et 5601);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 1314-03-000070-GL), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 6075451) sur la totalité du lot 91 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 98876 avec un droit de passage enregistré n° 6059852;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 7 août 2014 et que les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1415-QC-000062-GL);

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un transfert de terre en faveur de la bande sera enregistré sur la totalité du lot 91 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 98876 avec un droit de passage enregistré n° 6059852.

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 91 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 98876 avec un droit de passage enregistré n° 6059852.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉE LOT 3-1-2 DU RANG B

Résolution n° 5887

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Joseph Robert René STÉPHANE GUAY n° bande XXXX et Marie Angele KARINE PHILIPPE n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 26 mai 1998 (résolutions n°s 2738 et 2739);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 31235), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 280074) sur la totalité du lot 3-1-2 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 82747;

CONSIDÉRANT QUE le prêt à l'institution financière a été refinancé suite à l'autorisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'une nouvelle garantie ministérielle lors de sa réunion du 25 juin 2014 et que les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont approuvé cette garantie (n° 1415-QC-000050-GL);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit consentir une mainlevée sur la première hypothèque et qu'un transfert de terre en faveur de la bande sera enregistré sur la totalité du lot 3-1-2 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 82747.

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 3-1-2 du rang « B » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 82747.

Note : Les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

GARANTIE MINISTÉRIELLE – 2713, RUE OUIATCHOUAN

Résolution n° 5888

Garantie ministérielle en faveur de CARINE Marie Bertha VALIN, n° de bande XXXX.
Programme de rénovation
Adresse du projet : 2713, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



GARANTIE MINISTÉRIELLE – 1327, RUE OUIATCHOUAN

Résolution n° 5889

Garantie ministérielle en faveur de Marie Claudette NATHALIE PHILIPPE, n° de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1327, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



GARANTIE MINISTÉRIELLE – 14, RUE UAPUSH

Résolution n° 5890

Garantie ministérielle en faveur de Marie Diane JOHANNIE GIRARD, n° de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 14, rue Uapush à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

GARANTIE MINISTÉRIELLE – 2706, RUE OUIATCHOUAN

Résolution n° 5891

Garantie ministérielle en faveur de Joseph PATRICK Jean-Pierre ROBERTSON, n° de bande XXXX.
Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 2706, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



ABOLITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Conformément aux recommandations de la direction des Travaux publics et habitation, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à l'abolition du service de collecte des déchets volumineux, et ce, considérant les questions d'ordre environnemental liées au fait que ce service de collecte ne permet pas le recyclage de ces déchets, considérant que dans les villes et municipalités des environs ce service est aboli depuis 2011, considérant les coûts reliés au transport et à l'enfouissement et considérant l'accès gratuit à l'Écocentre de Roberval et à certains organismes qui offrent ce service gratuitement. La direction des Travaux publics et habitation évaluera sur demande les cas particuliers.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité



DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES - CONSEILLER SENIOR EN TOXICOMANIE-PROJET PASHIKUTAU

Considérant les besoins urgents et actuels du service de l'Éducation et de la main-d'œuvre, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la demande de dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services afin d'embaucher M. Jean-Yves Parent comme intervenant sénior en toxicomanie qui aura comme mandat la gestion du projet Pashikutau, et ce, sans aller en appels d'offres.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

PORTES OUVERTES SUR LE LAC

25 octobre 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan achète un billet supplémentaire au coût total de 15 \$ pour la soirée « Je m'ouvre à ta culture » qui se tiendra à Saint-Félicien.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

FONDATION POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

14 novembre 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan octroie un don de 150 \$ à la Fondation dans le cadre de leur souper-bénéfice à la pulperie de Chicoutimi.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

